

plupart, sont pénétrés de la nécessité de judicieuses mesures de conservation visant à maintenir l'industrie dont dépend la subsistance de tant de gens.

M. Hahn: Dès le début, monsieur le président, je voudrais féliciter le ministre de sa nomination au poste qu'il occupe actuellement de ministre des Pêcheries. On a sûrement voulu par là reconnaître qu'il a toujours participé activement à nos débats sur les questions relatives à la pêche, et s'est souvent intéressé aux problèmes de la pêche, non seulement ceux de l'Est mais aussi ceux de l'Ouest. Ce qui m'a été bien agréable, c'est que le nouveau ministre ait pris le temps, pendant son séjour sur la côte du Pacifique, d'y étudier la question de la pêche, de me convoquer, moi et d'autres,—et non pas seulement des membres dans son propre parti,—afin de discuter avec nous certains des problèmes intéressant nos commettants.

M. Cannon: J'invoque le Règlement. Je me demande si le petit député d'Halifax est toujours à la Chambre, ou s'il l'a quittée après avoir prononcé son discours, ainsi qu'il en a accusé l'honorable député de Charlotte.

M. Hahn: En réalité, je ne m'étonne pas de ce qui vient de se passer au comité, mais je me demande quel rapport il peut y avoir entre le député d'Halifax et celui de New-Westminster, à ceci près que nous avons tous les deux à subir des interruptions. Je veux espérer, pour ma part, que ces interruptions ajouteront quelque chose à ce que j'ai à dire, ou qu'au moins elles chercheront à montrer que les arguments que je fais valoir en ce qui concerne la pêche dans le Pacifique sont spécieux.

J'approuve assurément certains des points de vue qui ont été exprimés aujourd'hui. L'honorable député de Nanaimo vient de rappeler des problèmes extrêmement importants, celui de la prime payée à l'égard du chien de mer, celui de la diminution du nombre des otaries, comme aussi la question des eaux territoriales. Ce sont là autant de questions auxquelles devrait s'arrêter très sérieusement le ministre, dans la mesure où elles intéressent le pêcheur de la côte ouest. Je ne veux pas ajouter quoi que ce soit à ce qu'a dit le ministre à ce sujet, pour l'instant, mais je voudrais simplement qu'il me soit permis de rappeler qu'elles m'ont été signalées, comme d'ailleurs elles lui ont été signalées à lui. Je ne doute d'ailleurs pas que tous les honorables députés représentant des circonscriptions situées le long du littoral du Pacifique aient également été mis au courant.

Monsieur le président, il me reste un certain nombre de questions dont il n'a pas été fait mention au comité aujourd'hui, mais qui n'en

ont pas moins été signalées à mon attention. Cela tient sans doute seulement à ce que ceux que j'ai l'honneur de représenter habitent le long du Fraser. L'une de ces questions a trait à la péreuation du temps attribué à la pêche. Les membres de l'association des filets mailants ont une plainte spéciale à formuler à cet égard. Ils se plaignent que les pêcheurs de la région des détroits Johnston qui sont autorisés à pêcher à la seine cinq jours par semaine reçoivent un traitement beaucoup plus équitable que les pêcheurs du Fraser qui ne sont autorisés à pêcher que deux jours par semaine. Cette plainte est bien fondée. Ils disent qu'il s'agit de la même montée de poisson,—en effet le poisson du Fraser est le même que celui des détroits,—et par conséquent ils estiment qu'ils devraient avoir le droit de pêcher pendant autant de jours que les pêcheurs à la seine. On a l'impression qu'une certaine catégorie de pêcheurs est favorisée, et que cela ne devrait pas être.

Le problème est grave cette année, étant donné surtout que, comme le ministre du Travail l'a annoncé, il y avait environ 698,000 chômeurs le 26 décembre. Bien qu'il n'ait pas fait mention des pêcheurs, je suppose que le chiffre qu'il a mentionné comprend beaucoup d'habitants de la vallée du Fraser qui ne répondent pas aux conditions requises parce qu'ils n'ont pas fait la pêche durant assez de semaines pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage en conformité des règlements.

Une autre question qui inquiète ce groupe de pêcheurs, c'est la répartition du temps qu'on propose sous le régime des règlements édictés le 5 décembre 1957. Voici le premier de ces règlements:

Qu'une répartition de la journée de pêche au saumon à la senne à poche et au filet maillant soit faite dans la zone n° 6 (Butedale), la zone n° 7 (Bella-Bella) et la zone n° 8 (Bella-Coola-Namu), de façon que, durant chaque semaine de pêche, les pêcheurs de saumon à la senne à poche fassent la pêche de six heures du matin à six heures du soir tous les jours et les pêcheurs au filet de six heures du soir jusqu'à six heures du matin le lendemain, pourvu que le premier jour de chaque semaine (le dimanche) soit exclu de cette répartition. De plus, cette répartition ne s'appliquerait pas tout à fait à Burke-Channel, en amont de Kwatna ni à Dean-Channel, en amont d'Edward-Point.

Je me rends compte, monsieur le président, que cela ne s'applique pas exclusivement à ma propre circonscription mais cela n'en intéresse pas moins les pêcheurs. Je reprends la citation:

On fait valoir que cet arrangement aiderait à régler le problème de plus en plus difficile de la conservation des montaisons de saumon dans ces régions et que l'établissement d'une distinction